

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 180**1^{er} mars 2000****SOMMAIRE**

A.I.F. S.A., Luxembourg-Strassen	page 8614	Comilu, S.à r.l., Luxembourg	8621
Alvalux, S.à r.l., Luxembourg	8635	Commetal, S.à r.l., Strassen	8629
AOL Participations II, S.à r.l., Luxembourg	8636, 8638	Compagnie de Révision S.A., Luxembourg	8630
Aquarius Audio, S.à r.l., Remich	8638	Compagnie Informatique Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	8629
Arcado, S.à r.l., Niederanven	8638	Compagnie Walser des Eaux S.A., Luxembourg	8628
Arielle S.A., Luxembourg	8638	Comptoir de la Toiture, S.à r.l., Bascharage	8631
Arts & Façades, S.à r.l., Luxembourg	8639	Comptoir des Fournitures Industrielles, S.à r.l., Luxembourg	8630
Art Trading, S.à r.l., Ehnens	8639	Comptoir Technique et Industriel S.A., Strassen	8629
AS Investment S.A., Luxembourg	8639	Computer Company Luxembourg S.A., Luxembg	8630
Asperule Holding S.A., Luxembourg	8639	Création Rush Paris, S.à r.l., Luxembourg	8631
Ateliers A. Graas, S.à r.l., Luxembourg	8640	Croma Image Engineering S.A., Luxembourg	8628
Atlantic Sail in Trend S.A., Luxembourg	8640	Cyrienne S.A., Luxembourg	8629
Axon, Luxembourg	8619	Deltatecc Luxembourg, S.à r.l., Wintrange	8631
AXS Telecom International S.A., Luxembourg	8620	Dentaltechnik Maus und Bauer, S.à r.l., Remich	8632
Bayard International Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8620	Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., Luxembourg	8630
Bayard International Trust Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8621	Dimil, S.à r.l., Luxembourg	8632
Betsah S.A., Bertrange	8619	Discovery Music, S.à r.l., Moutfort	8631
Blue Machines International S.A., Hautcharage	8622	Due, S.à r.l., Dudelange	8632
Boucherie Belle Etoile S.A., Bertrange	8622	Duro-Plâtre, S.à r.l., Mondercange	8632
Boucherie-Charcuterie Beim Pascal, S.à r.l., Dudelange	8622	Echo-Éditions S.A., Differdange	8632
Boucherie-Charcuterie Lucullutz, S.à r.l., Bissen	8622	Ecomin S.A., Luxembourg	8633
Boulangerie Zeimet & Fils S.A., Bettembourg	8623	ECR, Europe Conseils Réalisations S.A., Luxembg	8633
BR & A Portfolio, Sicav, Luxembourg	8625	EDV Finance S.A., Luxembourg	8633
BS Décor, S.à r.l., Luxembourg	8622	Eikasia S.A., Luxembourg	8634
Bundesdeutscher Kapitalmarkt S.A., Luxembourg	8623	Eka Trade S.A., Esch-sur-Alzette	8634
Business Services Management S.A., Bascharage	8622	Electro Schlink, S.à r.l., Wormeldange	8634
Bylong S.A., Luxembourg	8624	Ernst & Young Consulting S.A., Luxembourg	8634
Cabrera S.A., Senningerberg	8623	Ernst & Young S.A., Luxembourg	8634
Cactus Bazar S.A., Bertrange	8624	Euro-Bois, S.à r.l., Filsdorf	8635
Cactus S.A., Bertrange	8623, 8624	Euro Consulting Office, S.à r.l., Bertrange	8635
Carpathian Gold S.A., Luxembourg	8625	Eurosil S.A.H., Luxembourg	8635
Casual Jeans Cuir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8625	Pomellato International, S.à r.l., Luxembourg	8603
CCI Participations S.A., Luxembourg	8625	Siparea S.C.I., Luxembourg	8594
C.E.F.I. S.A., Luxembourg	8626	Smet S.A., Luxembourg	8596
Cera Portfolio, Sicav, Luxembourg	8626	Tashi Delek, S.à r.l., Luxembourg	8602
Charisma, Sicav, Luxembourg-Strassen	8627	Tofri S.A., Frisange	8599
Chauffage Central Mosella, S.à r.l., Mertert	8627	UTM S.A., Soparfi, Luxembourg	8605
Chen Ling S.A., Strassen	8628	Vinstock S.A., Luxembourg	8615
Chroma Image Engineering S.A., Luxembourg	8628	Web Tech S.A., Luxembourg	8610
Cinello & Sertic, S.à r.l., Rumelange	8628	Weinheim Group International Management S.A. Holding, Luxembourg	8612
Clireco, S.à r.l., Luxembourg	8628		
Col Scaramouche, S.à r.l., Ersange	8629		

SIPAREA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue de X Septembre.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Madame Simone Retter, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à Luxembourg,
ici représenté par Maître Simone Retter, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège**Art. 1^{er}.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion des immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.**Art. 2.** La société prend la dénomination de SIPAREA, société civile immobilière.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, à l'endroit fixé par les associés en assemblée générale.**Titre II. Apports, Capital, Parts sociales****Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF), représenté par cent vingt (120) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

Les cent vingt (120) parts sont attribuées aux associés comme suit:

1) Madame Simone Retter, prénommée, soixante parts d'intérêts 60

2) Monsieur Paul Retter, prénommé, soixante parts d'intérêts 60

Total: cent vingt parts d'intérêts 120

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscriptions en espèces de sorte que la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément de tous les associés possédant les trois quarts des parts sociales.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société**Art. 10.** La société est gérée par un ou deux gérants dont chacun aura isolément les pouvoirs définis à l'article 11 ci-après.

Les gérants sont:

1) Madame Simone Retter, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, et

2) Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le décès, la déconfiture ou la faillite d'un gérant mettra fin à sa fonction sans préjudice des pouvoirs conférés à l'autre gérant qui continuera à administrer seul la société. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants ne peuvent être révoqués par l'assemblée des associés que pour motifs graves.

Art. 11. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils ont notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs; ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent ou acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs; ils exercent toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi toutes ventes, tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, privilèges et droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Art. 12. A l'égard des tiers, la société se trouve valablement engagée par la signature d'un seul gérant.

Titre IV. Assemblée générale, Année sociale

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social et pour la première fois en 2000 en assemblée générale.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'entre eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou un tiers. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans les cas autres que ceux prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des 3/4 des voix des associés, qui doivent tous être présents ou représentés, sauf ce qui est stipulé à l'article 17.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'elles en soient la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente aux parts sociales
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêt ou par action, constituées ou à constituer
- la transformation de la société en société de toute autre forme
- l'extension ou la restriction de l'objet social
- la nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si tous les associés sont présents. Les décisions se prennent à l'unanimité.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2000.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en vertu des présentes est estimé à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 42, case 3. – Reçu 1.200 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 janvier 2000.

G. Lecuit.

(02380/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

SMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ettore Brosco, industriel, demeurant à I-00040 Pomezia, Via Santorre di Santarosa 19, ici représenté par Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Madame Caterina Di Petrillo épouse Brosco, sans état, demeurant à I-00040 Pomezia, Via Santorre di Santarosa 19, ici représentée par Madame Sylvie Theisen, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SMET S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur de propriétés et de patrimoines immobiliers ainsi que toutes opérations y relatives, comprenant notamment la constitution, la création, la construction, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles.

L'énumération ci-dessus est énonciative et non limitative.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent trente-trois mille euros (333.000,- EUR), représenté par trente-trois mille trois cents (33.300) actions au porteur d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (1.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 avril, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Ettore Brosco, prénommé, seize mille six cent cinquante actions	16.650
2.- Madame Caterina Di Petrillo, prénommée, seize mille six cent cinquante actions	16.650
Total: trente-trois mille trois cents actions	33.300

Les actions ont été intégralement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant dans des immeubles situés en Italie:

- un terrain agricole de 69,08 ares sis dans la campagne de Roccamorfina (Italie) dans la localité de Boscopio, inscrite au cadastre sous le numéro 3091, feuillet 1, parcelle 118, 206 et 207 (en nue-propriété);
- un terrain agricole de 1,20 ha sis dans la campagne d'Ardea dans la localité de Castagnola (Italie) inscrite au cadastre sous le numéro 1545/1975 au feuillet 11, parcelle 229;
- une partie d'entrepôt à usage atelier artisanal sis dans la commune de Pomezia, localité Via Naro (Italie) inscrite au cadastre sous le numéro 7544, feuillet 9, parcelle 37, 240, 410 et 899;
- deux box auto sis au sous-sol du bâtiment d'habitation à Pomezia (Italie) via Santorre di Santarosa 19, d'une superficie de 46 m² inscrite au cadastre sous le feuillet 11, parcelle 450;
- deux appartements d'habitation à Pomezia (Italie) accessibles par le numéro 19 de la via Santorre de Santarosa, 2^e étage N° 7 et 8 inscrits au cadastre sous le feuillet 11, parcelle 450 sous 8 et 9.

La valeur de tous ces immeubles étant définis dans un rapport de révision de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises à Ettelbruck, en date du 8 novembre 1999, et dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, à savoir 33.300 actions de EUR 10,- chacune.»

Ledit rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Titres de propriété

Les biens immobiliers définis ci-dessus sont devenus la propriété des apporteurs en vertu des actes suivants:

- une donation-partage du 4 juin 1992 de Maître Lucio Visco, notaire à Sessa Aurunco (1);
- une vente du 23 octobre 1981 de Maître Nicola Dongiacomo, notaire à Aversa (I);
- une vente du 6 juin 1989 de Maître Enzo Riccardi d'Adamo, notaire à Ardea (I);
- une vente du 21 novembre 1991 de Maître Arduino Spicacci Minervini, notaire à Rome (I);
- une vente du 16 janvier 1986 de Maîtres Di Benedetto, notaires à Pomezia (I);
- une vente du 16 novembre 1974 de Maître Alceo Giustozzi, notaire à Rome (I);
- une vente du 5 février 1981 de Maître Mario Silvestri, notaire à Rome (I).

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent vingt mille francs luxembourgeois (220.000,- LUF).

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à treize millions quatre cent trente-trois mille cent quatre-vingt-sept francs luxembourgeois (13.433.187,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg;
- b) Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange;
- c) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Mamer.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un de ses membres administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 1999, vol. 412, fol. 23, case 12. – Reçu 134.332 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 1999.

E. Schroeder.

(02381/228/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

TOFRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, avec siège social aux 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg,

2. BEBONO S.A., société anonyme, avec siège social au 20, neie Wée, L-6833 Biwer,

3. LUXPETROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 30, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg.

Les trois ici représentées par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu de trois pouvoirs sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOFRI S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Frisange.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la commune de Frisange par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte d'une station d'essence, le commerce d'essence, d'huiles et graisses pour véhicules automoteurs, ainsi que l'exploitation d'un commerce d'épicerie et tous les accessoires de la branche.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société ne pourront être données en gage ou en nantissement qu'avec l'accord unanime et préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Aucun gage ou nantissement ne pourra être inscrit au registre des actionnaires sans l'accord unanime et préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions sont cessibles à tout moment et sont sujettes à un droit de préemption décrit ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder ses actions et tout héritier d'un actionnaire défunt doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu.

Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires à ce jour.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration. Le conseil d'administration doit notifier cette intention à l'actionnaire cédant dans les huit (8) jours.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus mentionnées, la Société doit racheter endéans un délai de trente (30) jours les actions à un prix correspondant à la valeur nette moyenne des actions suivant les trois (3) derniers comptes annuels approuvés, ou, à défaut des deux (2) derniers ou des derniers comptes annuels approuvés. En cas d'impossibilité pour la Société d'acquiescer les actions, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les actions doivent être cédées à une société appartenant au groupe de l'actionnaire ayant l'intention de transférer tout ou partie de ses actions. Un transfert projeté à une société du groupe de l'actionnaire concerné doit cependant faire l'objet d'une notification préalable par lettre recommandée à la Société afin de permettre au Conseil d'Administration de vérifier que la société cessionnaire appartient au groupe du cédant. La notification devra parvenir à la Société au moins deux (2) mois avant la prise d'effet du transfert. Dans tous les cas où la société cessionnaire cesserait d'être une société du groupe de l'actionnaire concerné, les actions transférées devront être immédiatement rétrocédées à ce dernier.

De même, tout actionnaire de la Société doit, par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration de la Société, notifier tout changement de son propre actionariat. Au cas où le Conseil d'Administration n'approuverait un tel changement, la Société a le droit de racheter ses actions de son actionnaire aux conditions énoncées ci-dessus.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration ne peut prendre des résolutions valables qu'à l'unanimité des administrateurs en fonction.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut avec l'autorisation préalable d'une assemblée générale, déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège ou à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jour ouvrable du mois d'avril à 11.00 heures.

Art. 16. Les décisions des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont prises à la majorité des trois quarts des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A., prénommée, cinq cents actions	500
2) BEBONO S.A., prénommée, cinq cents actions	500
3) LUXPETROLE S.A., prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 75.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Frantz Wallenborn, entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale
- Monsieur Nico Linden, employé privé, demeurant à L-6833 Biver, 2, Haaptstrooss

- LUXPETROLE S.A., prénommée, représentée par Monsieur Marco Müller, administrateur de sociétés, demeurant à L-8371 Hobscheid, 3 rue de Koerich.

Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Monsieur Alphonse Weber, administrateur de sociétés, demeurant à L-6833 Biver, 9 Neie Wée.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2001.

5. Le siège social de la Société est établi au 28, rue Robert Schuman à L-5751 Frisange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 121S, fol. 60, case 11. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(02385/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

TASHI DELEK, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2561 Luxembourg, 19, rue de Strasbourg.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Tung Lang Chang, restaurateur, demeurant à L-2440 Luxembourg, 8, rue de Rollingergrund.
- 2.- Madame Brigitte Hoffmann, sans état, épouse de Monsieur Tung Lang Chang, demeurant à L-2440 Luxembourg, 8, rue de Rollingergrund.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TASHI DELEK.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes les activités s'y rapportant.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Tung Lang Chang, restaurateur, demeurant à Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales . . .	250
2.- Madame Brigitte Hoffmann, sans état, épouse de Monsieur Tung Lang Chang, demeurant à Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

Déclaration

Les comparants savoir les époux Tung Lang Chang déclarent que la présente société est à considérer comme société unifamiliale.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le siège social est établi à L-2561 Luxembourg, 19, rue de Strasbourg.
- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
- Monsieur Tung Lang Chang, préqualifié.
- Madame Brigitte Hoffmann, préqualifiée.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant jusqu'à concurrence de cinquante mille francs; pour tout engagement dépassant cette somme ou sa contre-valeur la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. L. Chang, B. Hoffmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 1999, vol. 508, fol. 44, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2000.

J. Seckler.

(02383/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

POMELLATO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit italien POMELLATO S.p.A., ayant son siège social à I-Milano (Italie), 29, Via Vespri Siciliani; ici représentée par Monsieur Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de POMELLATO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille Euros), divisé en 150 (cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi, la signature individuelle du gérant unique ou la signature conjointe de deux gérants est obligatoire.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le 4^{ème} jeudi du mois de février à 15.00 heures au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra le 4^{ème} jeudi du mois de février 2000 à 15.00 heures.

Libération - Apports

La société de droit italien POMELLATO S.p.A, comparante prédésignée, représentée comme dit, déclare et reconnaît que chacune des 150 (cent cinquante) parts sociales souscrites par elle a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme il est dit, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Francesco Minoli, Administrateur-Délégué, demeurant à I-Agrate Conturbia (Italie); Président;

b) Monsieur Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm;

c) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Meneguz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 66, case 5. – Reçu 6.051 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

J. Elvinger.

(02379/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

UTM S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Registered office: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine;

2) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDING CORPORATION, a company having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands (B.V.I.).

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. 1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of UTM S.A.

Art. 2. Registered Office. 2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Object. 3.1. The Corporation's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Corporation shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

3.2. The Corporation may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

3.3. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. 5.1. The subscribed corporate capital is set at DEM 61,000.- (sixty-one thousand Deutsche Marks), divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of DEM 61.- (sixty-one Deutsche Marks) each, fully paid up.

5.2. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

5.3. Each share is entitled to one vote.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. 6.1. The authorized capital is set at DEM 5,000,000.- (five million Deutsche Marks).

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, dated December 17, 1999, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. 7.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

7.2. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

7.3. In case of retirement of a director, the successor his substitute must be appointed with approval of the retired director.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. 8.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

8.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

8.3. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

Art. 9. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 10. Delegation of Powers. 10.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

10.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

10.3. The first person to which the daily management will be delegated may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by each director or by delegates of the Board acting within the limits of their powers, or by the day-to-day manager alone, in the limits of such daily management.

Art. 12. Statutory Auditor. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

Chapter IV.- General meeting

Art. 13. Powers of the General Meeting. 13.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

13.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by a majority of 75% of the votes cast.

13.3. In case of preferred shares issues, their rights must be decided with unanimous votes cast.

Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the registered office or at any place specified in the notice convening the meeting, on the first Monday of May at 11.30 a.m.

Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

Art. 15. Business Year. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December.

Art. 16. Distribution of Profits. 16.1. Subject to the law's restrictions, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

16.2. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at December 31st, 2000.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 1,000 shares as follows:

1) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., prenamed: nine hundred and ninety shares	990
2) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDING CORPORATION, prenamed: ten shares	10
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been fully paid in, so that the sum of DEM 61,000.- is forthwith at the free disposal of the Corporation UTM S.A., as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about sixty thousand Luxembourg francs.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2005:

a) PEMSON'S CORPORATION, a Corporation having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands (B.V.I.).

b) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDING CORPORATION, a company having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands (B.V.I.)

c) UTM HOLDING INC, a company having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands (B.V.I.).

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

2) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDING CORPORATION, une société ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (B.V.I.).

Tous sont ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La Société adopte la dénomination UTM S.A.

Art. 2. Siège social. 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 3. Objet. 3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. 5.1. Le capital social souscrit est fixé à DEM 61.000,- (soixante et un mille Deutsche Marks), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de DEM 61,- (soixante et un Deutsche Marks) chacune, entièrement libérées.

5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 6. Modification du capital social. 6.1. Le capital autorisé est fixé à DEM 5.000.000,- (cinq millions de Deutsche Marks).

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 17 décembre 1999, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. 7.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

7.3. En cas de démission d'un administrateur, son remplaçant ne peut être nommé que moyennant l'accord de l'administrateur démissionnaire.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. 8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. 10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par chacun de ses administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs ou par l'administrateur-délégué seul, dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 12. Commissaire aux comptes. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale. 13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à une majorité de 75% des voix émises.

13.3. En cas d'émission d'actions préférentielles, les droits y attachés seront décidés à l'unanimité des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai à 11.30 heures.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Répartition de bénéfices. 16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 actions comme suit:

1) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., prédésignée: neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDING CORPORATION, prédésignée: dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de DEM 61.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société UTM S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la Société est fixée à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2005:

a) PEMSON'S CORPORATION, une société ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands (B.V.I.).

b) UNITED TRADE MANAGEMENT HOLDING CORPORATION, une société ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (B.V.I.).

c) UTM HOLDING INC., une société ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (B.V.I.).

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 121S, fol. 61, case 5. – Reçu 12.582 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(02387/211/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

WEB TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société LINER MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à l'île de Niue, ici représentée par Monsieur José Jumeaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 1999 laquelle restera annexée aux présentes,

2) la société FIDUFRANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur José Jumeaux, prémentionné, lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de WEB TECH S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut établir, au Luxembourg comme à l'étranger, des succursales, agences ou bureaux par décision du ou des organes chargés de l'administration de la société.

Art. 2. La société a pour objet le développement et l'adaptation de logiciels informatiques, la conception, la création, et la commercialisation de site internet; le conseil en matière d'agencement de réseaux ainsi qu'accessoirement la vente, l'achat, l'import et l'export de tout matériel informatique.

D'une façon générale, elle peut faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la loi exige que les actions soient nominatives.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 8 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LINER MANAGEMENT LIMITED, prémentionnée, quatre-vingt-dix-neuf actions 99

2) La société FIDUFRANCE S.A., une action 1

Total: cent actions 100

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de cinquante pour cent de sorte que le montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 65.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur José Jumeaux, administrateur de sociétés, demeurant 28, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg.

Monsieur José Jumeaux est nommé administrateur-délégué.

- La société FIDUFRANCE S.A. ,avec siège social à Luxembourg.

- La société G C L INTERNATIONAL, avec siège social à Bélize.

Est nommée commissaire:

La société IGESTIA, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Ils resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

2) Le siège de la société est établi à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Le conseil d'administration de la société est mandaté aux fins de faire constater authentiquement la libération progressive du capital social et les modifications statutaires en découlant.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: J. Jumeaux, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 121S, fol. 16, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(02389/216/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**WEINHEIM GROUP INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A. HOLDING.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. PHILIPPE DE BARQUIN SOCIETE D'ADMINISTRATION CO, ayant son siège social au 30, Old Rudnick Lane, Dover DE 19901, County of Kent, USA,

2. BEAUMONT, RABIER & LALLEMANT SOCIETE DE GESTION CO, ayant son siège social au 30, Old Rudnick Lane, Dover DE 19901, County of Kent, USA,

les deux ici représentées par Madame Carmen Forotti, employée privée, demeurant à Sanem, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Bruxelles, le 7 décembre 1999.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WEINHEIM GROUP INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A. HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^e jeudi du mois d'avril à 11.30 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PHILIPPE DE BARQUIN SOCIETE D'ADMINISTRATION CO, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. BEAUMONT, RABIER & LALLEMANT SOCIETE DE GESTION CO, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommées administrateurs:

a) PHILIPPE DE BARQUIN SOCIETE D'ADMINISTRATION CO, préqualifiée,

b) BEAUMONT, RABIER & LALLEMANT SOCIETE DE GESTION CO, préqualifiée,

c) DE CHENNAULT & TARTARIN ASSOCIATION, ayant son siège social à 30, Old Rudnick Lane, Dover DE 19901, County of Kent, USA.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

JEAN-MARC BONAVENTURE & FILS FOUNDATION, ayant son siège social au 30, Old Rudnick Lane, Dover DE 19901, County of Kent, USA.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Forotti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 41, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 janvier 2000.

G. Lecuit.

(02390/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

A.I.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 novembre 1999, enregistré à Mersch, le 29 novembre 1999 au vol. 411, fol. 87, case 5,

que la société anonyme A.I.F. S.A. avec siège social à Luxembourg-Strassen a été constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder en date du 13 octobre 1992 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3 du 4 janvier 1993,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2000.

E. Schroeder.

(02394/228/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

VINSTOCK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-eighth of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, a company established and having its registered office in Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands).

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, a company established and having its registered office in Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands),

both here represented by Mrs Catherine Dewalque, private employee, residing at Gouvy (Belgium),
by virtue of two proxies given in Luxembourg, on the twenty-fourth of December 1999.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of VINSTOCK S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at twenty-one thousand six hundred (21,600.-) Great Britain Pounds (GBP), divided into twenty-one thousand six hundred (21,600) shares with a par value of one (1.-) Great Britain Pound (GBP) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday in the month of March at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2000.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2001.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, prenamed, nineteen thousand four hundred forty shares	19,440
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, prenamed, two thousand one hundred sixty shares	<u>2,160</u>
Total: twenty-one thousand six hundred shares	21,600

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one twenty-one thousand six hundred (21,600.-) Great Britain Pounds (GBP) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at one million two hundred sixty-six thousand five hundred and sixteen (1,266,516.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand (60,000.-) francs.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Michael Harrison, chartered accountant, residing in Stable Cottage, 72 Leopold Road, London SW 197 JE,
 - b) Mr Francis Hoogewerf, réviseur d'entreprises, with professional address in L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

c) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands).

3) The following is appointed Auditor:

Mr Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire after the annual general meeting of the year 2005.

5) The Company shall have its registered office at L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen, B.P. 878.

6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect a managing director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Iles Anglo-Normandes),

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège à Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Iles Anglo-Normandes),

toutes les deux ici représentées par Madame Catherine Dewalque, employée privée, demeurant à Gouvy (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 24 décembre 1999,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VINSTOCK S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à vingt et un mille six cents (21.600,-) livres anglaises (GBP), divisé en vingt et un mille six cents (21.600) actions d'une valeur nominale de une (1,-) livre anglaise (GBP) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mars à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, dix-neuf mille quatre cent quarante actions	19.440
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, deux mille cent soixante actions	2.160
Total: vingt et un mille six cents actions	21.600

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de vingt et un mille six cents (21.600,-) livres anglaises (GBP) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent soixante-six mille cinq cent seize (1.266.516,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Michael Harrisson, expert-comptable, demeurant à Stable Cottage, 72 Leopold Road, London SW 197 JE,
 - b) Monsieur Francis Hoogewerf, réviseur d'entreprises, domicilié professionnellement à L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen,
 - c) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernesey (Iles Anglo-Normandes).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen, B.P. 878.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué, lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dewalque, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 37, case 11. – Reçu 13.944 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(02388/230/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AXON.

Siège social: Luxembourg, 10, rue E. Mayrich.

R. C. Luxembourg B 19.048.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02426/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AXON.

Siège social: Luxembourg, 10, rue E. Mayrich.

R. C. Luxembourg B 19.048.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02427/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BETSAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 14.649.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02434/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AXS TELECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.034.

Extrait de la décision du conseil d'administration en date du 2 août 1999

Il résulte d'une décision du 2 août 1999 que le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg aux 38-40, rue Sainte Zithe, B.P. 39, L-2010 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 1999.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

Pour AXS TELECOM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02428/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 39.471.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 532, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD

Signature

(02429/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 39.471.

Minutes of the General Meeting of the Shareholders in the company limited by shares BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. having its corporate seat in Luxembourg and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 7th January 2000 à 15.00 p.m. at the office of the Company

Attendance list

Shareholders	Signature	Number of	
		Shares	Votes
INSIGER TRUST INVESTMENTS (BENELUX) B.V.		1	1
BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A (represented by attached Power of Attorney)	Signature	1,249	1,249

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The chairperson opens Meeting and established that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Registered of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following agenda:

1. to approve and confirm the audited financial statements for the year ended and December 31st, 1998.
2. to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to approve and confirm the financial statements for the year ended December 31st, 1998.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law.

There being further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings

Chairperson

E. Crowley

Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02430/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 39.472.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 532, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD

Signature

(02431/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 39.472.

Minutes of the General Meeting of the Shareholders in the company limited by shares BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. having its corporate seat in Luxembourg and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 7th January 2000 à 16.00 p.m. at the office of the Company

Attendance list

Shareholders	Signature	Number of	
		Shares	Votes
INSIGER TRUST INVESTMENTS (BENELUX) B.V.		4,999	4,999
INSIGER TRUST (NETHERLANDS) B.V. (represented by attached Power of Attorney)	Signature	1	1

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The chairperson opens Meeting and established that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Registered of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following agenda:

1. to approve and confirm the audited financial statements for the year ended and December 31st, 1998.
2. to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to approve and confirm the financial statements for the year ended December 31st, 1998.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law.

There being further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings
Chairperson

E. Crowley
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02432/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMILU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 57.219.

Constituée par-devant Maître Roger Arrensndorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 102 du 4 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMILU, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(02469/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BLUE MACHINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4943 Hautcharage, 1, rue Nicolas Roth.
R. C. Luxembourg B 43.384.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 11 janvier 2000, vol. 207, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02435/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BOUCHERIE BELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02436/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE BEIM PASCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, rue de Burange.
R. C. Luxembourg B 58.027.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. BOUCHERIE-CHARCUTERIE BEIM PASCAL
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02437/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE LUCULLUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Bissen, 2, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 11 janvier 2000, vol. 264, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(02438/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BS DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R. C. Luxembourg B 59.298.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. BS DECOR

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02441/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BUSINESS SERVICES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.676.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 11 janvier 2000, vol. 207, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02443/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BOULANGERIE ZEIMET & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3221 Bettembourg, 8, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 39.363.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 1999

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée d'une année.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2000.

Conseil d'Administration:

Monsieur Arthur Zeimet, boulanger-pâtissier, Bettembourg
Madame Marie-Josée Mertes, Bettembourg
Monsieur Georges Zeimet, Bettembourg.

Commissaire aux comptes:

Madame Monique Maller, Luxembourg.
Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02439/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.316.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A.

Société Anonyme

Signature

(02442/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CABRERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.278.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABRERA S.A.

Signature

(02447/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CABRERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.278.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABRERA S.A.

Signature

(02448/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**CACTUS S.A., Société Anonyme,
(anc. ELLEF S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 65.282.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02449/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 27.076.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02450/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CACTUS BAZAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.125.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02451/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BYLONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 55.282.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(02445/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BYLONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 55.282.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(02444/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BYLONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 55.282.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 décembre 1999 que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2530 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice 1998.

- L'Assemblée réélit aux postes d'administrateur Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Monsieur Johan Dejans, employé privé demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et, au poste de commissaire aux comptes, la société BBL TRUSTS SERVICES LUXEMBOURG, société ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02446/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CARPATHIAN GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 octobre 1999, enregistré à Mersch, le 20 octobre 1999 au vol. 411, fol. 39, case 10,

que la société anonyme CARPATHIAN S.A., avec siège social à Luxembourg a été constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 novembre 1994 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 février 1995, numéro 65,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2000.

E. Schroeder.

(02456/228/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 22.262.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2000.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l.

Signature

(02457/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 52.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.A. CCI PARTICIPATIONS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02458/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

BR & A PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BEMAB, une société de droit belge, ayant son siège social à Anvers (B),

ici représentée par Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à Manhay (B),

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme BR & A PORTFOLIO, avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 octobre 1995, numéro 522.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir BEMAB, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BR & A PORTFOLIO.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société BR & A PORTFOLIO.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BR & A PORTFOLIO.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Collette, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 1999, vol. 411, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(02440/228/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

(02459/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

(02460/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CERA PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

KBC BANK, une société de droit belge, ayant son siège social à Bruxelles (B), ici représentée par Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à Manhay (B), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CERA PORTFOLIO, avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 30 novembre 1994, numéro 494.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 décembre 1997 numéro 721.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir KBC BANK, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CERA PORTFOLIO.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CERA PORTFOLIO.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CERA PORTFOLIO.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Collette, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 1999, vol. 411, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(02461/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CHARISMA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxembourg B 72.483.

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung am 17. Dezember 1999

Ort: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison

Datum: Freitag, 17. Dezember 1999, 11.00 Uhr

Anwesend: Herr Roman Mertes (Vorsitz)
Frau Andrea Rau (Protokollführung)
Frau Jorge Fernandes (Stimmzähler)

Tagesordnung:

1. Rücktritt von Herrn Martin Stümer aus dem Verwaltungsrat der Sicav sowie Neuwahl von Herrn Carsten Osswald. Von 5.000 stimmberechtigten Aktien (Stand: 17. Dezember 1999) sind 5.000 anwesend oder vertreten.

Der Vorsitzende eröffnet um 11.00 Uhr die Versammlung und stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde und beschlußfähig ist.

Zur Protokollführerin ernennt er Frau Andrea Rau.

Die Generalversammlung wählt Herrn Jorge Fernandes zum Stimmzähler.

Top 1. Der Vorsitzende berichtet, dass mit Schreiben vom 10. Dezember 1999 Herr Martin Stümer, Vorstand der PEH WERTPAPIER AG, Oberursel seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der CHARISMA, Sicav erklärte. Zur Wahl für dieses Amt kandidiert Herr Carsten Osswald, Geschäftsführer der OCM OSSWALD CAPITAL MANAGEMENT, G.m.b.H., Freiburg i.Br. Die Aktionäre beschliessen einstimmig, Herrn Carsten Osswald mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat der CHARISMA, Sicav, aufzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die ausserordentliche Generalversammlung um 11.30 Uhr auf.

Luxemburg, 20 Dezember 1999.

R. Mertes

A. Rau

J. Fernandes

Vorsitz

Protokollführung

Stimmzähler

Anwesenheitsliste der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 17. Dezember 1999, 11.00 Uhr

Aktionär	Stückzahl	Vertreter	Unterschrift
DG BANK LUXEMBOURG S.A.	4.999	C. Schulligen	Unterschrift
Frau Claudia Schulligen	1	anwesend	Unterschrift

Luxemburg, 20 Dezember 1999.

R. Mertes

A. Rau

J. Fernandes

Vorsitz

Protokollführung

Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02462/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CHAUFFAGE CENTRAL MOSELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 20, cité Aal Mauer.

R. C. Luxembourg B 20.896.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. CHAUFFAGE CENTRAL MOSELLA

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02463/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CHEN LING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8035 Strassen, 12, cité Pescher.
R. C. Luxembourg B 41.826.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02464/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 45.676.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 20, case 1, que la société CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 45.676 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

Signature.

(02465/211/017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CINELLO & SERTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 19.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. CINELLO & SERTIC

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02466/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CLIRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 16.677.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. CLIRECO

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02467/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.768.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(02473/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COL SCARAMOUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 57.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ersange, le 14 janvier 2000.

COL SCARAMOUCHE, S.à r.l.

Signature

(02468/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.808.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02470/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPAGNIE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 22.282.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 11 janvier 2000, vol. 175, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02471/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPTOIR TECHNIQUE ET INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 6.229.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 6 mai 1999

L'Assemblée Générale nomme Monsieur François Larosch, directeur avec pouvoir de signature, conformément à l'article 12 des statuts. Elle confirme Monsieur Gaston Blaas dans sa fonction de fondé de pouvoir.

Elle reconduit les mandats d'administrateurs de Messieurs Lasar Arny, Boden Jean-Marie et Thill François.

Elle confirme Monsieur Lasar dans sa fonction de président du Conseil d'Administration.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02475/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CYRIANNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.783.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 64, case 5, que la société CYRIANNE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 45.783 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2000.

Signature.

(02480/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi.
R. C. Luxembourg B 32.665.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 1999:

- Monsieur Kenneth A. Hay, réviseur d'entreprises, demeurant à Hostert;
- Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant à Bridel;
- Monsieur Marc Liesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Adrian Lockwood, réviseur d'entreprises, demeurant à Lenningen;
- Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, demeurant à Steinsel;
- Monsieur Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon (Belgique);
- Madame Catherine Albrecht-Alexander, réviseur d'entreprises, demeurant à Thionville (France);
- Monsieur Daniel Meis, réviseur d'entreprises, demeurant à Bastogne (Belgique);
- Monsieur Michael Shanley, Certified Public Accountant, demeurant à Heisdorf.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 1999:

- Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02472/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(02474/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.795.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 novembre 1999 que Monsieur Timothy James Gober, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Dante Razzano
- Monsieur Delio Fabbri
- Monsieur Karl-Heinz Fanzelow
- Monsieur Philip Smith
- Monsieur Colin Michael Brown.

Luxembourg, le 12 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02483/608/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPUTER COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 63.459.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02477/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

COMPTOIR DE LA TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 27.720.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. COMPTOIR DE LA TOITURE
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature*

(02476/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CREATION RUSH PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.336.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 2/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme
Pour CREATION RUSH PARIS, S.à r.l.
Signature*

(02478/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

CREATION RUSH PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.336.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 2/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme
Pour CREATION RUSH PARIS, S.à r.l.
Signature*

(02479/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DELTATECC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 58.729.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. DELTATECC LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature*

(02481/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DISCOVERY MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 51.915.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1995, acte publié au Mémorial C, numéro 529 du 16 octobre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 415 du 31 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DISCOVERY MUSIC, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature*

(02485/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DENTALTECHNIK MAUS UND BAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 4, quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 43.357.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. DENTALTECHNIK MAUS UND BAUER

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02482/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DURO-PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3936 Mondercange, 5, Op Feileschterkeppchen.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. DURO-PLATRE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02486/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.
R. C. Luxembourg B 43.224.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. DUE

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02486A/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ECHO-EDITIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Differdange, 1A, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.399.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à L-4642 Differdange, 1A, rue Pasteur.

Differdange, le 10 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02487/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

DIMIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

- REMINBI S.A., une société de droit du Costa Rica, ayant son siège social à Calle 21 n° 630, San José, Costa Rica, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 26 novembre 1999,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée unipersonnelle DIMIL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 mars 1995, numéro 106.

Que le capital social de la société est de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Que le comparant déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit, il se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

Le comparant, associé unique de la société déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée,

décharge pleine et entière est accordée au gérant, Monsieur Herbert Grossmann, pour l'exécution de son mandat.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société DIMIL, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 1999, vol. 412, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 1999.

E. Schroeder.

(02484/228/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ECOMIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 20.043.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 11 janvier 2000, vol. 264, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(02488/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ECR, EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 58.272.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ECR, EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A.

Signature

(02489/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

EDV FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.150.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 65, case 4, que la société EDV FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 42.150 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2000.

Signature.

(02490/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

EIKASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 42.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.A. EIKASIA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02491/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

EKA TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 56.014.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 22 novembre 1999, vol. 264, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02492/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ELECTRO SCHLINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wormeldange, 87, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 31.318.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. ELECTRO SCHLINK
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02493/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, Rue Richard Coudenhove Kalergi.
R. C. Luxembourg B 47.771.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 1999 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2000.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02494/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ERNST & YOUNG CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, Rue Richard Coudenhove Kalergi.
R. C. Luxembourg B 56.629.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 1999 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 1999.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02495/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

EURO-BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5717 Filsdorf, 26, rue de Filsdorf.

R. C. Luxembourg B 34.765.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02496/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

EURO CONSULTING OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 20D, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.955.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 11 janvier 2000, vol. 207, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02497/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

EUROSIL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 16.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.A.H. EUROSIL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02499/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ALVALUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ALVALUX, une société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg,

constituée initialement sous la dénomination LOCATION INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1985, publié au Mémorial C, N° 271 du 18 septembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial C, N° 701 du 13 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à Thionville, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable stagiaire, demeurant à Hagondange.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société,
- 2) Nomination d'un liquidateur,
- 3) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varieront par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

La société REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, V. La Mendola, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 121S, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(02402/216/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.729.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) AOL INTERNATIONAL FINANCE CV, a limited partnership organised and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Leidseplein 29, NL-1017 PS Amsterdam (the Netherlands)

2) NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H., a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established under the laws of Germany, with registered office in Gütersloh, Germany both here represented by Mrs Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on December, 9 1999.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that pursuant to a share transfer agreement dated December 9, 1999, AMERICA ONLINE B.V., with registered office in Rotterdam (The Netherlands), has transferred two hundred and sixty (260) shares of category A it held in the share capital of AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., to AOL INTERNATIONAL FINANCE CV, prenamed.

A copy of the said agreement, duly accepted by the company in conformity with article 190 of the law of August 10, 1915, governing commercial companies, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder of the appearing parties will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that pursuant to a deed of contribution of notary Dietrich Merklingshaus, residing in Gütersloh (Germany), dated December 9, 1999, BERTELSMANN MULTIMEDIA, G.m.b.H., with registered office in Gütersloh (Germany), has contributed one hundred thirty-five thousand seven hundred eighty-nine (135,789) shares of category B it held in the share capital of AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., to NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H., prenamed.

A copy of the said deed of contribution, which has been duly accepted by the company in conformity with article 190 of the law of August 10, 1915, governing commercial companies, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder of the appearing parties will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- That, as a consequence of what has been stated hereabove, they are the sole actual shareholders of AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name AOL IRELAND II, S.à r.l. by deed of the undersigned notary on November 19, 1999, not yet published, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on November 30th, 1999, not yet published.

All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders acknowledge the transfer of two hundred sixty (260) Category A shares by AMERICA ONLINE BV to AOL INTERNATIONAL C.V.

Second resolution

The shareholders decide to accept the contribution of one hundred thirty-five thousand seven hundred eighty-nine (135.789) Category B shares by BERTELSMANN MULTIMEDIA, G.m.b.H. to NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H., in conformity with article 189 of the Luxembourg Law of August 10th, 1915, covering commercial companies.

Third resolution

As a consequence of the resolutions hereabove, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 6,789,450.- (six million seven hundred eighty-nine thousand four hundred and fifty Euros) divided into 135,789 (one hundred thirty-five thousand seven hundred and eighty-nine) category A shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and 135,789 (one hundred thirty-five thousand seven hundred and eighty-nine) category B shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The 135,789 (one hundred thirty-five thousand seven hundred and eighty-nine) category A-shares and the 135,789 (one hundred thirty-five thousand seven hundred and eighty-nine) category B-shares, all fully paid-up, are held as follows:

- NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H.

135,789 category B shares

- AOL INTERNATIONAL FINANCE C.V.

135,789 category A shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) AOL INTERNATIONAL FINANCE CV, une société de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Leidseplein 29, NL-1017 PS, Amsterdam (Pays-Bas)

2) NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H., une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège social est établi à Gütersloh (Allemagne),

toutes les deux ici représentées par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 9 décembre 1999.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'aux termes d'un contrat de cession de parts daté au 9 décembre 1999, AMERICA ONLINE B.V., dont le siège social est établi à Rotterdam (Pays-Bas), a cédé deux cent soixante (260) parts sociales de catégorie A qu'elle détenait dans le capital social de AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., à AOL INTERNATIONAL FINANCE CV, préqualifiée.

Une copie dudit contrat, dûment accepté par la société, conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire des comparants, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'aux termes d'un acte d'apport du notaire Dietrich Merklingshaus, de résidence à Gütersloh (Allemagne), en date du 9 décembre 1999, BERTELSMANN MULTIMEDIA, G.m.b.H., dont le siège social est établi à Gütersloh (Allemagne), a apporté cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (135.789) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans le capital social de AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., à NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H., préqualifiée.

Une copie dudit acte d'apport, qui a été dûment accepté par la société, conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire des comparants, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'en conséquence de ce qui a été déclaré ci-avant, elles sont les seules associées de la société AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination AOL IRELAND II, S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 novembre 1999, non encore publié, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 1999, non encore publié.

Tout ceci ayant été déclaré, les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées constatent la cession de deux cent soixante (260) parts sociales de Catégorie A par AMERICA ONLINE BV à AOL INTERNATIONAL C.V.

Deuxième résolution

Les associées déclarent accepter l'apport de cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (135.789) parts sociales de Catégorie B par BERTELSMANN MULTIMEDIA. G.m.b.H. à NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H., conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant les associées déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à EUR 6.789.450,- (six million sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante Euros) représenté par 135.789 (cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune et par 135.789 (cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.

Les 135.789 (cent trente-cinq mille sept cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie A et les 135.789 (cent trente-cinq mille sept cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie B, toutes entièrement libérées, sont détenues comme suit:

- NETFIN ONLINE VERWALTUNGS, G.m.b.H.,

135.789 parts sociales de catégorie B

- AOL INTERNATIONAL FINANCE CV,

135.789 parts sociales de catégorie A

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 janvier 2000.

G. Lecuit.

(02406/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 janvier 2000.

G. Lecuit.

(02407/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AQUARIUS AUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 42, quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 58.245.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1999, vol. 315, fol. 30, case 2/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(02408/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ARIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.A. ARIELLE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02411/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ARCADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 54.420.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. ARCADO
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02409/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ART & FACADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 42.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. ART & FACADES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02412/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ART TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.
R. C. Luxembourg B 63.769.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. ART TRADING

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02413/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.002.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(02414/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

AS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.002.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(02414/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ASPERULE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 5 janvier 2000 au vol. 412, fol. 48, case 3,

que la société anonyme ASPERULE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg a été constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, en date du 8 mai 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 601 du 19 août 1998,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique, que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2000.

E. Schroeder.

(02416/228/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ATELIERS A. GRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 17.159.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 11 janvier 2000, vol. 207, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02417/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ATLANTIC SAIL IN TREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.853.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ATLANTIC SAIL IN TREND S.A.

Signature

(02418/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ATLANTIC SAIL IN TREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.853.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 1999

La société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg est nommée Commissaire de Surveillance en remplacement de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour ATLANTIC SAIL IN TREND S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02419/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.
